

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC MOZAIK - FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du conseil au Président modifiée,
- ☐ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

#### DECIDE

**Article 1** – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 8 et 9 septembre 2018, est approuvée la convention passée entre l'entreprise individuelle « Mozaik Audiovisuel » située 302 route de Paris 16100 Gond Pontouvre et GrandAngoulême – Régie Espace Carat.

**Article 2** – Mozaik Audiovisuel s'engage à louer un vidéoprojecteur laser « WUXGA10K Lumens » à GrandAngoulême pour toute la durée du forum pour la somme de 810 € TTC.

**Article 3** – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage notamment à offrir à Mozaik Audiovisuel des espaces publicitaires.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juillet 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **30/07/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **30/07/2018**